

Réforme : accord sur le terminal de Mourepiane

Le mardi 28 juillet 2009, la direction générale du Grand Port Maritime de Marseille et le syndicat CGT ont trouvé un accord qui permettra, conformément à la loi du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire et en application du projet stratégique adopté le 3 avril 2009, le transfert des activités du terminal à conteneurs de Mourepiane (Marseille) à l'entreprise de manutention Intramar.

Le GPMM a entendu répondre aux inquiétudes ressenties par ses agents destinés à rejoindre ce manutentionnaire. Avec cet accord, il améliore les dispositions de l'accord-cadre national du 30 octobre 2008 et s'engage à soutenir l'activité conteneurs des Bassins Est en prenant une participation, minoritaire mais significative, au capital d'Intramar.

Cet accord met fin aux perturbations que connaît le terminal à conteneurs de Mourepiane depuis plusieurs semaines.